

Deuxième publication

1. Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Coopérative du journal "A Propos" en liquidation, Bienne**
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale des associés
3. Date de la décision: 28.10.2003
4. Echéance de préavis des créances: **06.10.2004**
5. Adresse pour la déclaration des créances: Coopérative du journal "A Propos" en liquidation, c/o APHM, à l'att. de Eric Ruedin, rue de la Gare 7, 2501 Bienne
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions; la société se réserve le droit de procéder à la répartition anticipée de l'actif au sens de l'article 745 alinéa 3 CO par analogie (article 913 CO).

Schaller Henri, Notaire et Avocat
2001 Neuchâtel

(02434804)